



Carte de pêche 2025 des structures associatives de la pêche de loisir des Ardennes



Produits	Description	Tarif	
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	41,20 €
		FDAAPPMA	30,80 €
		AAPPMA	16,00 €
		TOTAL	88,00 €
Carte InterFédérale CHI / EHGO / URNE	Carte annuelle InterFédérale « personne majeure ». Carte réciprocaire pour le CHI, l'EHGO et l'URNE. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. La carte InterFédérale permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI, de l'EHGO et de l'URNE.	CPMA	41,20 €
		FDAAPPMA	30,80 €
		AAPPMA	16,00 €
		GR	24,00 €
TOTAL	112,00 €		
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Exonéré du timbre URNE	CPMA	6,20 €
		FDAAPPMA	11,00 €
		AAPPMA	8,80 €
		TOTAL	26,00 €
Carte Découverte -12ans	Carte annuelle « Découverte moins de 12 ans » : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Pêche à 1 ligne – Exonéré du timbre URNE	CPMA	1,00 €
		FDAAPPMA	3,00 €
		AAPPMA	3,00 €
		TOTAL	7,00 €
Carte promotionnelle « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Pêche à 1 ligne – Exonéré du timbre URNE	CPMA	19,20 €
		FDAAPPMA	11,30 €
		AAPPMA	10,50 €
		TOTAL	41,00 €
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Reçoit la CPMA « Journalière » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.</i> Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	5,10 €
		FDAAPPMA	7,50 €
		AAPPMA	4,90 €
		TOTAL	17,50 €
Carte Hebdomadaire	Carte valable 7 jours consécutifs, disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. <i>Reçoit la CPMA « Hebdomadaire » sauf si le pêcheur a déjà acquitté une CPMA annuelle sur une carte de membre de l'année en cours.</i> Doivent y figurer expressément les jours de validité.	CPMA	14,20 €
		FDAAPPMA	11,40 €
		AAPPMA	10,40 €
		TOTAL	36,00 €

Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection du milieu aquatique
108/110 rue Saint-Maur – 75011 PARIS – Téléphone **+33 1 82 28 14 00**
E-mail : contact@cartedepeche.fr – Site Internet : cartedepeche.fr

Fédération des Ardennes de la Pêche et de la protection du milieu aquatique
Parc d'Activités Ardennes Emeraude – 08090 TOURNES – Téléphone **+33 3 24 56 41 32**
E-mail : contact@peche08.fr – Site Internet : peche08.fr